

A S<sup>t</sup> Just le 14 novembre 2024.

## Le Gouvernement prévoit de réduire les IJSS



**Le Gouvernement prévoit de réduire de plus de 20% les IJSS déjà plafonnées en cas de maladie.** Alors que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 est en cours de discussion devant le Parlement, le Gouvernement s'apprête à publier, sans attendre, un décret visant à diminuer les indemnités journalières maximales en cas d'arrêt maladie.

**Plus concrètement, l'indemnité journalière maladie maximale passera de 53,31 € à 41,47 € pour les arrêts débutant à compter du 1er janvier 2025, soit une diminution de 11,84 € par jour d'arrêt, qui représente un coup de ciseaux de plus de 20 %.**

**Il faut rappeler pourtant que les cotisations sociales portent sur la totalité de la rémunération perçue par le salarié assuré.** Après le doublement des forfaits et participations financières et la baisse annoncée du ticket modérateur qui font exploser le reste à charge des malades sur leurs dépenses de santé, c'est maintenant le revenu de remplacement des assurés sociaux contraints de s'arrêter pour maladie, qui est pris pour cible. Cet ensemble de mesures va conduire à une augmentation des cotisations des complémentaires santé et des prévoyances complémentaires de salaire.

Ces régressions qui vont pousser les plus aisés vers des assurances privées ont vocation à vider de son sens la sécurité sociale. **Il est inacceptable que cette politique de maîtrise comptable** pour soi-disant rétablir les finances de la branche maladie vienne sanctionner les plus vulnérables, **alors que rien n'est fait pour réduire la sous-déclaration des maladies professionnelles qui coûtent plus de 3 milliards par an à la branche maladie et que les exonérations de cotisations au profit des entreprises viennent priver la sécurité sociale de plus de 80 milliards d'euros tous les ans sans aucun résultat pérenne et tangible pour l'emploi !**

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just.**

